



FAQ :

C'est quoi "5 ans d'expérience professionnelle" ? :

Ce qu'en dit l'appel à projets : "Les artistes et aux équipes artistiques doivent être diplômés de l'enseignement supérieur culture depuis 5 ans maximum ou engagés dans une carrière artistique professionnelle avérée depuis moins de 5 ans".

Lors de la candidature, il sera demandé aux artistes un CV afin que nous puissions évaluer l'état d'avancement de leur carrière.

Dans le cadre d'une cie ou d'un collectif, le jury prend en compte l'expérience de chaque membre et non pas la date de création de la structure administrative.

Et la bourse ?

Le dispositif prévoit un apport en production pour la mise en œuvre de la résidence. Le budget de la résidence devra intégrer une prise en charge des rémunérations et des défraiements des artistes (repas, hébergement, déplacements).

L'attribution d'une bourse Jeunes ESTivants, n'exclut pas la possibilité, pour le-la porteur-se de projet, de faire appel à d'autres sources de co-financement.

Sauf demande contraire, la bourse est intégralement versée aux artistes à réception d'un dossier complet. Ces derniers doivent alors être en mesure de couvrir les dépenses liées à leur résidence.

Conventionnellement, il ne reste à la charge des lieux que la mise à disposition d'une personne en charge de l'accompagnement de la résidence et de l'espace de travail.

Néanmoins, l'organisme d'accueil est invité à contribuer financièrement ou en nature, et selon ses ressources, à l'accueil de l'artiste (hébergement, restauration, déplacement).

Si la participation de l'artiste à certains frais peut être sollicitée à l'amiable, en aucun cas son accueil ne peut lui être facturé comme une prestation commerciale et/ou touristique.

Comment sont proposés les lieux aux artistes qui candidatent sans lieux ?

Les dossiers retenus sont ré-étudiés par l'équipe Scènes & Territoires qui prendra alors attache avec les membres de son réseau pour trouver la structure d'accueil idoine.

Dans ce cas, il est particulièrement important pour l'équipe artistique d'être la plus précise et complète possible sur ses besoins techniques lors de son dépôt de candidature.

Les ressources :

- [Le Site du Ministère](#)
- [Le Site internet de Scènes & Territoires](#)
- [La carte Grand Est de l'été culturel](#)
- [FB / Insta des Jeunes ESTivants](#)

Vous avez encore des questions ?

Fanny LESPRIT
Coordinatrice Eté Culturel - S&T
jeunesestivants@scenes-territoires.fr
06 72 82 58 33

Soutenu par

